

**ANNULATION
DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION
PRÉVUES LE 26 MARS 2020**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR :

**LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :
AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE PUBLICITAIRE D'UNE SUPERFICIE UPÉRIEURE À 2,5 M2 POUR L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 3 324 390 –
AUTOROUTE 20 À L'EST DU VIADUC ANGRIGNON
(SECTEUR SAINT-HENRI OUEST)**

**LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE MIXTE SUR LE LOT 4 141 241 SITUÉ AU 700, RUE BOURGET
(SECTEUR SAINT-HENRI)**

**LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS INTITULÉS :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)
RELATIVEMENT AU SECTEUR GRIFFINTOWN – SQUARE GALLERY
(SECTEUR GRIFFINTOWN)**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT (01-280) EN VUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL
(04-047)
(SECTEUR GRIFFINTOWN)**

PRENEZ AVIS que les assemblées publiques de consultation qui devaient avoir lieu le **26 mars 2020 à 18h, 18 h 15 et 19 h** sont **annulées**.

DONNÉ à Montréal le 17 mars 2020.

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude